

Saint-Denis, le 24 avril 2023

Le Préfet de la région Réunion

à

- M. le directeur de l'environnement
de l'aménagement et du logement (DEAL)

- M. le directeur de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

- Mme la directrice générale de l'agence régionale
de santé de La Réunion (ARS)

Affaire suivie par : Expédit ROMIGNAC
tél: 02 62 40 76 36
expedit.romignac@reunion.pref.gouv.fr

OBJET : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques se tiendra :

dates	Délai de transmission de l'ordre du jour	Délai de transmission du dossier
- le jeudi 21 septembre 2023 à 9h - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	01/09/23	11/09/23
- le jeudi 2 novembre 2023 à 9h - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	13/10/23	23/10/23
- le jeudi 7 décembre 2023 à 9h - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	17/11/23	27/11/23

Les documents devront m'être communiqués au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, à défaut, ils
seront inscrits à l'ordre du jour du CODERST suivant.

Un exemplaire de chaque dossier devra m'être adressé impérativement sur les mels suivants :

✉ alexandre.pigeot@reunion.gouv.fr
✉ expedit.romignac@reunion.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation
la cheffe de bureau


Alexandre PIGEOT

copie : - sous-préfecture de Saint-Benoît
- sous-préfecture de Saint-Paul
- sous-préfecture de Saint-Pierre